

Riz transgénique en Europe, suite

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/10/2006

Interrogé par Inf'OGM sur la gestion de la présence de riz Bt63 en Europe, Philip Tod, porte-parole du commissaire européen à la santé et la protection des consommateurs, Markos Kypria-nou, a indiqué que ce riz a été inscrit plusieurs fois au système d'alerte rapide pour l'alimentation humaine et animale, suite aux analyses en Allemagne et en Autriche. Il a précisé que le 27 octobre, la Commission européenne (CE) a adressé une lettre à tous les Etats membres, faisant état de la présence de ce riz Bt63 dans trois pays, rappelant que toute présence de riz non autorisé, même à l'état de traces, est interdite. La CE détaille également la réponse des autorités chinoises : le Ministre chinois de l'Administration générale pour la supervision Qualité, l'Inspection et la Quarantaine a indiqué que chaque alerte inscrite au système européen avait fait l'objet d'une enquête en Chine, que les entreprises impliquées ont vu leurs exportations suspendues dans l'attente de la clarification du problème. Les autorités chinoises clarifient également que le riz transgénique est autorisé seulement à la culture expérimentale, et non commerciale. Les autorités chinoises ont également demandé à la CE de recevoir toutes les données européennes concernant cette contamination. Enfin, concernant la méthode de détection de ce riz transgénique, la Chine a répondu qu'elle enverrait cette dernière dès qu'elle aura été validée en Chine. Depuis, selon P. Tod, cette méthode a été reçue et communiquée au laboratoire commun de recherche européen.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/riz-transgenique-en-europe-suite/